

Paradis artificiels

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 491

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016402>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Assistants sociaux indispensables et mal-aimés

Mercredi 14 mars, les mères célibataires, les loubards en détresse risquent d'être abandonnés à leur propre sort dans la République et Canton de Genève. Les assistants sociaux, ces tuteurs qu'une société maternelle leur délègue, envisagent pour cette date un débrayage, si le Conseil d'Etat ne répond pas favorablement à leurs revendications salariales.

L'affaire traîne depuis bientôt cinq ans, depuis la fin de l'opération intitulée "évaluation des fonctions" qui a permis d'établir le classement de l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat de Genève.

Les assistants sociaux se retrouvèrent alors en "classe 12" (salaire d'engagement : 2685 francs par mois ; salaire maximum : 3983,25 francs après vingt ans). Pour situer la chose, précisons qu'un gendarme se trouve en classe 14, un instituteur ou un ingénieur technicien en classe 16. L'opération qui se voulait scientifique accordait ainsi les "a-priori" — de la société qui la secrétait : à formation et à responsabilité

égales, les professions sociales "paient" beaucoup moins que les autres (les infirmières, dont la formation est comparable, se sont vu appliquer la même classification).

Lésinant sur les salaires, l'Etat — en tout cas pendant les années fastes — s'est montré généreux au chapitre des créations de postes : dans une société dont le tissu social craquait et où les solidarités naturelles se faisaient rares, on a ainsi multiplié les professionnels de l'écoute, de l'accueil, de l'aide : drogue, divorce, délinquance ou pré-délinquance les voient intervenir à coup sûr, ou presque (on sait par exemple que les nouvelles dispositions relatives à la "filiation" les obligent à établir la filiation paternelle).

En réalité, les assistants sociaux eux-mêmes ressentent ce que cette prise en charge automatique par des instances officielles peut avoir de malsain ; et à Genève, le programme de la journée de débrayage prévoit des discussions sur le cadre de travail, sur la limitation de certains mandats tutélaires.

Il reste que la remise en question des tâches, toujours accrues que l'Etat confie aux assistants sociaux ne peut pas dispenser les pouvoirs publics de leur accorder une juste rémunération.

cent spécial sur le renouveau de la production textile ("Hong-Kong s'est recyclé dans les produits de meilleure qualité et à plus haut degré de transformation"), sur le rendement exceptionnel des investissements étrangers "en raison du niveau plutôt favorable des salaires et des impôts bas". Un texte qui tombe à pic pour les lecteurs suisses, c'est le moins qu'on puisse dire. Et même si on savait que le capital n'a pas de frontières, les régions de Suisse aux prises avec la concurrence est-asiatique auront apprécié la franchise de la SBS.

— Toute une partie de la Suisse (romande) est tributaire, pour sa sécurité, en l'absence d'interventions officielles, de la vitalité des groupes anti-nucléaires français, en particulier dans

la région de Creys-Malville (Super-Phénix). A lire le "journal des comités Malville" dans sa dernière livraison (No 23 du 5 février 1979) il semble bien que les perspectives concrètes de lutte se précisent après des mois de "dépression" parmi les militants opposés au surgénérateur : il est question de lancer un "moratoire de cinq ans", de préparer de grands rassemblements pour la Pentecôte (journée internationale anti-nucléaire sur les mots d'ordre : halte à l'armement atomique — contre toute répression et pour l'élargissement des droits démocratiques — levée du secret sur toutes les informations en matière de politique énergétique et contrôle des populations concernées), de lancer un mouvement contre les lignes T.H.T. du Sud-Ouest de la France à la Savoie, de l'Ardèche à l'Alsace.

— Lu dans "Biel-Bienne", l'hebdomadaire gratuit édité par le bureau Cortesi, un plaidoyer pour la région biennoise dont les accents rappellent à point nommé, que les minoritaires sont encore plus minoritaires depuis la séparation jurasienne. La conclusion de la journaliste Marlyse Etienne qui signe la colonne en question : "Bienne n'est pas pour Berne la deuxième ville du canton. Un Zurichois qui sillonne le canton ne s'y trompe pas : en voyageant de Berne à Thoune, il trouve une imposante autoroute. Berne-Bienne? Mieux vaut ne pas en parler : une route qui conduit à un patelin! Le canton de Berne, c'est Berne et l'Oberland et Berne. Ce n'est certainement pas Bienne, ni le Seeland, et encore moins le Jura biennois".

Les saintes lectures de G.-A. Chevallaz

Il fallait lire "Le Sous-officier romand et tessinois", organe officiel des associations et sections de Suisse romande et du Tessin, de "l'Association suisse des sous-officiers" — une revue mensuelle qui annonce de plus en plus clairement la couleur, avec l'arrivée de J.-M.

RECU ET LU

Paradis artificiels

"Les atouts importants de ce mini-Etat sont le libéralisme économique, les impôts peu élevés et une situation sociale stable ainsi que l'assiduité au travail et la frugalité de sa population"...

La Suisse? Allons donc, le Suisse frugal? Non, il s'agit de Hong-Kong, décrit par un certain Georg von Schönau pour "Le Mois économique et financier", revue de la Société de Banque Suisse. Deux pages de panégyrique à l'intention des investisseurs éventuels, avec un ac-